

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

CC/SD/Interne : 5442

D. 2023/1220

(N)

N° 2023/120

(+) D. 2023/1221 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations
à caractère culturel au titre de l'année 2023

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 2 projets de délibération
- 1 projet de convention

Chaque année, une enveloppe de subventions, qui s'élève pour l'année 2023 à un montant de 111 425 000 francs CFP est allouée aux associations qui participent activement à la vie de la cité et dont les missions visent à favoriser la découverte artistique et culturelle pour tous.

Il est ainsi proposé en particulier de verser une subvention à l'association « Le Mouv' », pour un montant de 11 600 000 francs CFP affecté aux objectifs suivants :

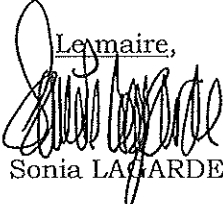
- produire, coproduire et diffuser des spectacles, principalement des concerts dans le cadre d'une programmation où les musiques novatrices feront l'objet d'une promotion particulière, en extérieur à la structure et en interne ;
- développer des actions de proximité dans la structure et hors les murs à destination du jeune public (12-26 ans) hors temps scolaire ;
- assurer la prise en charge du salaire du directeur, agent détaché de la ville de Nouméa.

Par ailleurs, des subventions de fonctionnement bénéficieront à quatre autres associations pour un montant total de 650 000 francs CFP.

En définitive, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement à cinq associations pour un montant total de 12 250 000 francs CFP. A cet effet, il est également proposé d'habiliter le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs correspondante.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 août 2023

Leymaire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2023 : 111 425 000 F/CFP
 Budget déjà attribué pour 2023 : 87 655 000 F/CFP
 Budget Villes jumelles attribué pour 2023 : 270 000 F/CFP
 Reliquat budget 2023 : 23 500 000 F/CFP
 Proposition d'attribution : 12 250 000 F/CFP
 Disponible après proposition : 11 250 000 F/CFP

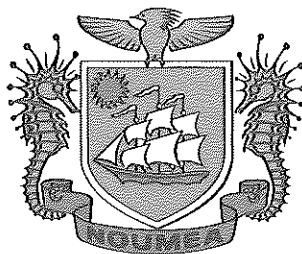
NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION LE MOUV	1998	Produire, coproduire et diffuser des spectacles, principalement des concerts dans le cadre d'une programmation où les musiques novatrices feront l'objet d'une promotion particulière, en extérieur à la structure et en interne	14 000 000 F	30 200 000 F	Etat : 5 400 000 Nouvelle-Calédonie : 3 000 000 Province Sud : 2 000 000	11 600 000 F	Favorable	11 600 000 F
		Développer des actions de proximité dans la structure et hors les murs à destination du jeune public (12-26 ans) hors temps scolaire						
		Assurer la prise en charge du salaire du directeur, agent détaché de la ville de Nouméa						

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COÛT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION LIVRE MON AMI	1997	27 ^{ème} édition du prix de littérature jeunesse <i>Libre, mon ami</i>	300 000 F	2 785 000 F	Province Sud : 500 000 Province Nord : 200 000 Province des îles : 200 000 Bourail : 80 000 Païta : 100 000 Thio : 10 000 Mont-Dore : 100 000 La Foa : 100 000 Dumbéa : 100 000 Koumac : 100 000 Houailou : 100 000 Boulouparis : 50 000 Poya : 100 000 Voh : 20 000	200 000 F	Favorable	250 000 F
STIMULUS NC	2023	Organisation de la campagne d'auditions du TEDxNouméa de septembre à décembre 2023 pour le recrutement de la 7 ^{ème} promotion de candidats	600 000 F	8 100 000 F	Etat : 400 000 Nouvelle-Calédonie : 500 000 Province Sud : 600 000	100 000 F	Favorable	200 000 F
JEEP ARMY CLUB CALEDONIEN	1997	Poursuite du projet de restauration d'un véhicule poids lourd de marque Chevrolet datant de 1943	250 000 F	890 000 F	Province Sud : 250 000 Ville du Mont-Dore : 150 000 Ville de Dumbéa : 150 000"	150 000 F	Favorable	150 000 F
ASSOCIATION REGIONALE CREATIONS-ARTS-NATURE-EDITIONS (ARCANE)	2010	Exposition <i>Les Arcanes d'Arcane</i> du 23 novembre au 3 décembre 2023 à la fondation de l'Amirauté de Nouméa	150 000 F	670 000 F	Province Sud : 150 000	150 000 F	Favorable	50 000 F
TOTAUX				42 645 000 F				12 250 000 F

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL NON RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2023 : 1 11 425 000 F/CFP
 Budget déjà attribué pour 2023 : 87 655 000 F/CFP
 Budget Villes jumelles attribué pour 2023 : 270 000 F/CFP
 Reliquat budget 2023 : 23 500 000 F/CFP
 Proposition d'attribution : 12 250 000 F/CFP
 Disponible après proposition : 11 250 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION BLACKWOODSTOCK	2015	Organisation de soirées mensuelles (Blacksessions 2023) au Music Station avec billetterie et projet de résidences artistiques sur Teremba	600 000 F	5 810 000 F	Etat : 960 000 Nouvelle-Calédonie : 400 000 Province Sud : 1 400 000	0 F	Défavorable. Des soirées mensuelles dans un lieu privé avec entrées payantes et un projet de résidences artistiques en dehors du territoire communal	0 F
TOTAUX			600 000 F	5 810 000 F				0 F



VILLE DE NOUMEA

D. 2023/1221 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELIERE
	M.	Patrick GUILLON	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Warren NAXUE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Muriel GERMAIN
DATE DE CONVOCATION	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christiane SARIDJAN
07.09.2023	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
	Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Magali MANUOHALALO
	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Laurie HUMUNI
07.09.2023	M.	Philippe BLAISE	Mme	Veylma FALAE0
	Mme	Naïa WATEOU	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Chantal BOUYE	M.	Marc LE LEIZOUR
			Mme	Janine BAJON	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
			Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	36	M.	Luc BRUN	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de votants	:	48	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Joseph BOANEMOA
(12 procurations)			M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER
			Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			M.	Alexandre MACHFUL		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

SORTIE DE :

- Mme Pascale SERVENT
- M. Patrick SAKOUMORI

DELIBERATION N° 2023/ 1221
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère culturel au titre de l'année 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **13 SEP. 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU les demandes de subvention en date des 21 mars, 26 avril, 1^{er} mai et 9 mai 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/120 du 18 août 2023,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 22 août 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées quatre subventions pour un montant total de six cent cinquante mille (650 000) francs CFP aux associations suivantes :

ASSOCIATION LIVRE MON AMI (27 ^{ème} édition du prix de littérature jeunesse)	250 000 F/CFP
STIMULUS NC (Organisation auditions TEDxNouméa)	200 000 F/CFP
JEEP ARMY CLUB (Restauration d'un camion Chevrolet de 1943)	150 000 F/CFP
ARCANE (Exposition <i>Les arcanes d'Arcane</i>)	50 000 F/CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2023, chapitre 65 "Charges de gestion courante".

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

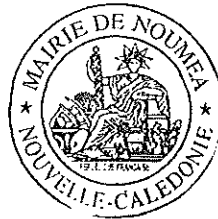
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 SEP. 2023

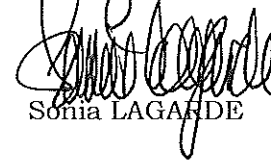
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 SEP. 2023

Le secrétaire de séance,

Le maire,



Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
DF (dont TPS)	-	2
DCPR	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

18 SEP. 2023

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTIONS 2023 A DIVERS GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

Date de transmission de l'acte : 15/09/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/09/2023

Numéro de l'acte : 2023-1221 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230913-2023-1221-DE

Date de décision : 13/09/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations